



CANADA

**C
o
m
m
u
n
i
q
u
é**

N^o 39.

NE PAS PUBLIER AVANT
17H00 LE 29 MAI 1975

CONVENTION ENTRE LE CANADA ET LA BELGIQUE
TENDANT À ÉVITER LA DOUBLE IMPOSITION
ET À RÉGLER CERTAINES AUTRES QUESTIONS
EN MATIÈRE D'IMPÔTS SUR LE REVENU

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES